

PLAN LOCAL D'URBANISME



5d – Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision PLU	14/05/18	29/07/19	02/03/20

Le Maire,
Wilfrid HAIRIE

EAU POTABLE

Les différents types de sols de la commune de Matha sont :

- Vallées calcaires (15%)
- Terrasses calcaires de la Charente (9%)
- Groie Moyenne de la Saintonge viticole
- Terres lourdes du Pays Bas (23%)
- Autres (5%)

La commune de Matha appartient au territoire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La commune se situe dans le bassin versant de la Charente. A ce titre, Matha est concernée par le SAGE Charente qui est en cours d'élaboration.

La commune est concerné par deux cours d'eaux :

- L'Antenne
- Le Briou

Au niveau de la ressource en eau souterraine, la commune de Matha se situe sur l'aquifère suivant :

- Charente Sud / Plateau Charentais à 61 %
- Charente Sud / Pays Bas Charentais à 39 %

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par la RESE (Régie d'exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime). Matha est desservie par le réseau d'adduction de Matha-Mignon.

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine par CYCLAD. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé ou de Surgères.

Une collecte des emballages recyclables est effectuée par le SMICTOM Vals d'Aunis tous les quinze jours. Le flux de cette collecte est regroupé au centre de regroupement de Paillé avant d'être évacué vers le centre de tri agréé par le SMICTOM Vals d'Aunis. La commune dispose de containers de tri sélectif qui sont situés dans chacun des bourgs et villages (verre et papier).

ASSAINISSEMENT

La commune de Matha dispose d'un assainissement collectif. Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 2008. La station d'épuration possède une capacité de 3 300 équivalents habitants. Le périmètre concerne le bourg. Le reste de la commune est en assainissement individuel.

En fonction de la typologie des sols rencontrés, différents dispositifs sont préconisés par le syndicat des eaux de Charente-Maritime. La principale distinction est faite entre les sols perméables (sol naturel limoneux ou sableux, roche calcaire fissurée à faible profondeur) et les sols non perméables (sol naturel à dominante argileuse).

Aptitude des sols à l'assainissement de la commune de Matha

Source : BD Topo 2011 © IGN - Cadastre © DDFIP - Assainissement © SDE17

